

**L'espace et l'invalidité; élaboration d'espaces pour individus avec la Syndrome de Down**

par Federica Lanzavecchia  
Tutor: Eugenia Monzeglio

Par la présente thèse pour baccalauréat, on propose des retours de la pensée sur elle-même en vue d'examiner plus à fond l'élaboration des espaces pour individus avec la Syndrome de Down.

L'objet du travail est l'étude pour la réorganisation des milieux du Centre Personnes Downs (CEPIM) de Turin.

Analyse préliminaire.

*Dans cet étude il y a une analyse qui forme le projet de:*

- déterminer, dans un acte introductif, l'ensemble des caractères symptomatologiques des personnes trisomiques;
- prendre en considération la législation nationale et de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, au bénéfice des personnes invalides;
- examiner les services (publics et sociaux) en faveur de personnes trisomiques;
- observer et réfléchir sur l'état des Associations et des Centres italiens pour personnes Downs.

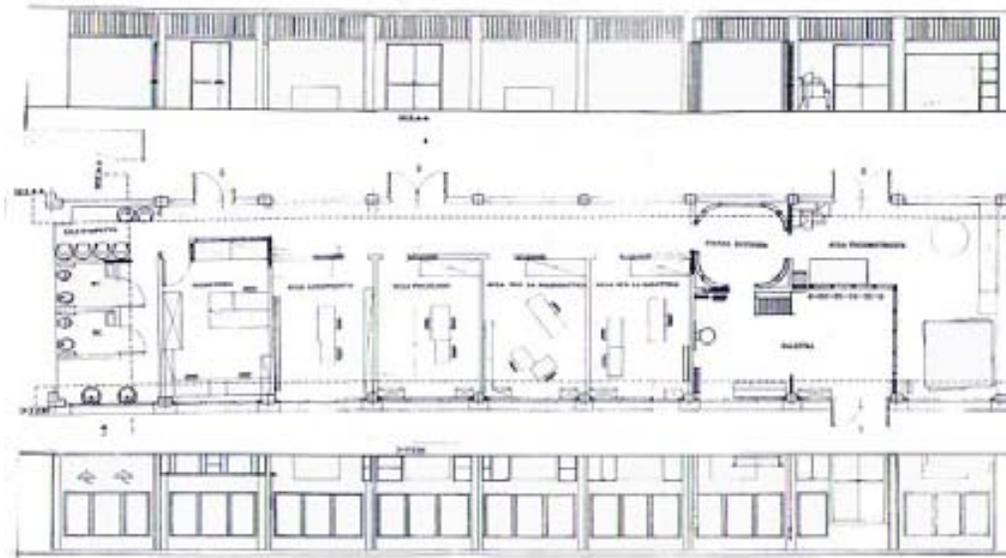
Approche au projet

*L'étude et les choix qu'on a fait pour la réalisation du projet, naissent au moyen:*

- des objectifs aux quels on doit faire référence;
- de l'analyse de la situation (du milieu et spatiale) qui existe actuellement et les moyens dont on dispose;
- des ressources qu'on peut utiliser.

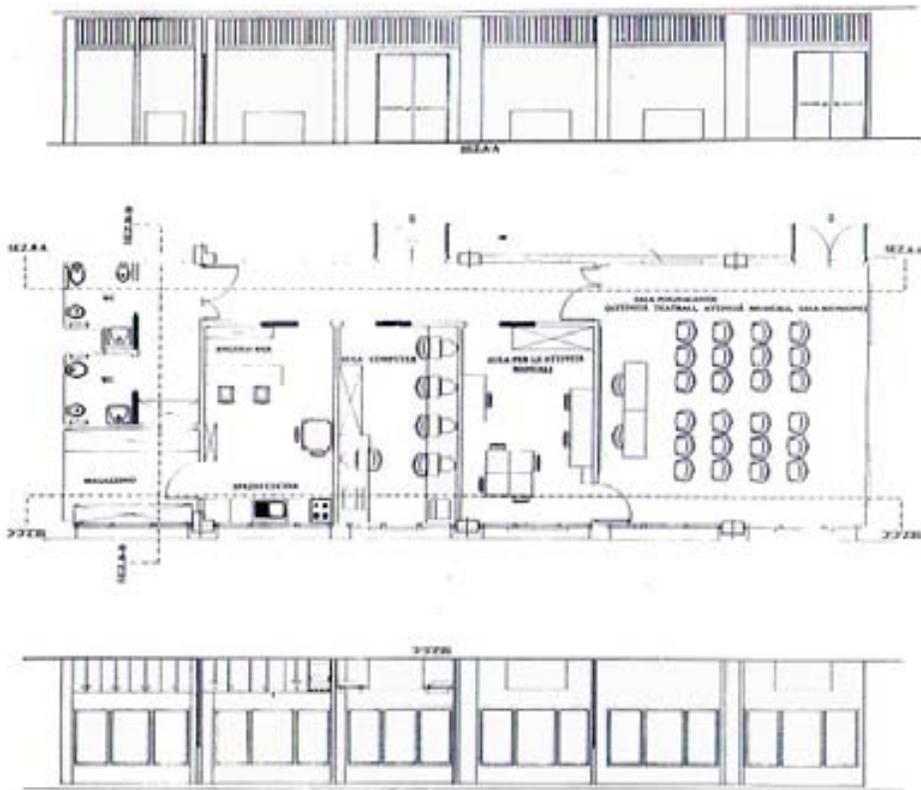
*La méthodologie du travail est, de plus, caractérisée par un approche qui centralise son attention sur:*

- l'étude et l'analyse qualitative de la perception des personnes trisomiques;
- la conviction qui est nécessaire une rééducation fondée sur le concept de l'adultisme et de la responsabilité des personnes Downs (comme la création de quelques milieux qui permettent leur de vivre aucuns espaces de temps liés à la "normale quotidienneté");
- la collaboration soit des personnes trisomiques, soit de l'équipe (formée de plusieurs éléments: psychologues, logopedistes, etc.), pour une hypothèse de réorganisation des milieux;
- l'exigence de contribuer:
  - a) à la puissances des habilités;
  - b) à la compensation des inhabilités;
  - c) au maintien de ce qu'on a appris.



*L'essai du projet, en outre, prévoit:*

- l'individuation des opportunités utilisables (combien de milieux il y a, leur disposition, etc.);
- la structuration de l'espace, en fonction des buts éducatifs que l'équipe c'est proposée.



Modalite de realisation.

En comparaison de la necessité d'organiser des Centres semblables au CEPIM, on a avancé l'hypothèse des "milieux" modulaires, sans égarer le concept de "globalité" des buts et des objectifs, caractéristiques du CEPIM. En effet, ici, doivent vivre ensemble services de accueil des personnes Downs, aides pour la formation et l'information des parents, des spécialistes et des enseignants, et, enfin, organismes pour la sensibilisation, le développement et la diffusion culturelle des problèmes qui concernent cette Syndrome.

En tout cela a été presque dogmatique intégrer les milieux nécessaires avec la structure préexistante, ou bien avec les locaux disposés par la Commune de Turin.

D'après tous ces principes, on a fait aussi des rapports à la législation, sur l'élimination des barrières architectoniques (Décret du Ministre des Travaux Publics n.236/89), dont l'essai est d'éliminer tous les obstacles physiques qui sont d'empêchement à la vie des relations sociales. En outre, relativement à les finalités de ces normes, on a fait des deductives références au Décret du Président de la République n.503/96 (abrogatoire du Décret 384/78), et on a ici déplacé l'attention pour un successif contrôle du projet, à la fin de récupérer, et trouver des propositions et des solutions "réelles", pour toutes les personnes qui sont journellement interdites par une solution de vivibilité.

\*\*\*

*A souhait que ce travail puisse, même si dans une petite partie, contribuer à déplacer l'obstacle plus tenace de n'importe quelle barrière architectonique, le préjudice.*